

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, vendredi le 8 juillet 2022 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Roger Roy

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

22-07-10687

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Entente intermunicipale – Transport collectif et adapté

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du Québec rendue le 20 juin 2022 dans le dossier de cour no. 200-17-031860-216;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger le défaut d'habilitation de Développement Côte-de-Beaupré soulevé dans le jugement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Municipalité souhaite déléguer sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC au moyen d'une entente intermunicipale et autoriser la MRC à sous-déléguer cette compétence ou confier l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté, y compris la préparation la gestion de l'appel d'offres et du contrat en découlant, à toute personne autorisée par la loi;

CONSIDÉRANT que cette délégation est limitée à la durée de l'entente intermunicipale;

22-07-10688

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer et mettre en œuvre l'entente intermunicipale en matière de transport collectif et adapté jointe à la présente, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Avis de motion et présentation du projet de règlement no.22-696 relatif au transport collectif et adapté

Un avis de motion est donné par Diane Giguère, conseillère, qu'il sera présenté pour adoption lors de la présente séance, un projet de règlement relatif à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes sur le territoire de la Municipalité et d'assurer la liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-07-10689

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 16h03, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

John Giroux McCollough pour
Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière